

Le Président

Paris, le 28/01/2020

Département Action sociale, Éducative, Sportive et Culturelle
N/réf : NJ/PTG/SC
Dossier suivi par Philippine TANIÈRE-GILLARD

Monsieur le Directeur général,

L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité a été informée et consultée à plusieurs reprises par la CNAF au sujet de son projet de recherche sur l'impact d'un accès en Établissement d'Accueil du Jeune Enfant sur le développement des enfants et les conditions de vie des familles (dit projet ISAJE).

L'intérêt de la recherche ISAJE est partagé par l'AMF mais elle appelle de fortes réserves quant à la méthodologie envisagée.

D'une part, l'élaboration d'une convention de sous-traitance pour l'attribution des places en crèche entre les communes et la CNAF s'avère, pour nous, incompatible avec le principe de libre administration des communes.

D'autre part, le projet ISAJE, ne peut constituer les prémices d'une généralisation, à terme, de l'utilisation d'un algorithme pour l'attribution des places en crèche. Il s'agirait d'un dessaisissement majeur des maires en matière de politique familiale alors que les communes restent les principaux financeurs et gestionnaires d'EAJE.

Vous savez que les maires ont à cœur de veiller à ce que les familles accueillies dans les établissements dont ils ont la responsabilité soient le reflet de l'ensemble des familles du territoire. A ce titre, ils sont attachés au principe d'universalité de la politique familiale, qui assure à chaque famille l'opportunité de pouvoir solliciter une place en crèche, tout en étant particulièrement attentif à assurer la mixité sociale des établissements dont ils ont la charge.

Monsieur Vincent MAZAUIC
Directeur général
Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF)
32, avenue de la Sibelle
75014 - PARIS

La diversité des territoires appelle des réponses multiples et adaptées. La demande des familles n'est pas uniforme d'un territoire à l'autre et il appartient à chaque municipalité de fixer ses priorités d'actions, qui, pour nous, ne peuvent être définies par des algorithmes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Éric VERLHAC